



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie
HUGRON Dominique MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy donne pouvoir à LALLOUE Jean-Marc ; HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric

ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana ; BOMMÉ Jean-Paul ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAIMBAUD Nelly

I – ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Adoption du compte-rendu de la réunion du 9 mars 2023
- Vote des comptes de Gestion 2022 : Budget principal de la Commune, Budget Assainissement, Budget Ile du Don et Budget annexe Lotissement Le Grand Clos
- Approbation des Comptes Administratifs 2022 : Budget principal de la Commune, Budget Assainissement, Budget Ile du Don et Budget annexe Lotissement Le Grand Clos
- Affectation des résultats des Comptes Administratifs 2022 : Budget principal de la Commune, Budget Assainissement, Budget Ile du Don et Budget annexe Lotissement Le Grand Clos
- Vote des taux des taxes directes locales 2023
- Vote des Budgets Primitifs 2023 : Budget principal de la Commune, Budget Assainissement, Budget Ile du Don et Budget annexe Lotissement Le Grand Clos
- Travaux de sécurité routière en agglomération : demande de subvention au titre des amendes de police
- Questions diverses
 - Décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal
 - Avenir de la régie « photocopies »

II – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

III – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET ILE DU DON ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE GRAND CLOS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion du Budget Principal de la Commune, du budget assainissement, du budget « Ile du Don » et du budget Lotissement « les Grands

Clos » dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le Compte Administratif du Budget Principal de la Commune, du budget assainissement, du budget « Ile du Don » et du budget Lotissement « les Grands Clos » de l'exercice 2021;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les recettes ont été régulièrement constatées et les dépenses suffisamment justifiées ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les Comptes de Gestion du Budget Principal de la Commune, du budget assainissement, du budget « Ile du Don » et du budget Lotissement « les Grands Clos » dressés, pour l'exercice 2022, par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

IV – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET ILE DU DON ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE GRAND CLOS

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme PIERRISNARD Béatrice, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 du Budget Principal de la Commune, du budget assainissement, du budget « Ile du Don » et du budget Lotissement « les Grands Clos » dressés par M. LALLOUÉ Jean-Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Ayant entendu l'exposé de Mme PIERRISNARD Béatrice, et le Conseil Municipal après en avoir délibéré

1 - Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Principal de la commune :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>DEFICIT</i>	<i>EXCEDENT</i>
Opérations de l'exercice	1 418 917,46	1 740 653,75	719 021,02	671 542,27		
Résultats de l'exercice		321 736,29	47 478,75			274 257,54
Résultats reportés		50 000,00		406 716,02		
TOTAUX CUMULES		371 736,29		359 237,27		730 973,56
Restes à réaliser			104 032,67			
RÉSULTATS DÉFINITIFS		371 736,29		255 204,60		626 940,89

Budget Assainissement :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>DEFICIT</i>	<i>EXCEDENT</i>
Opérations de l'exercice	34 614,42	96 849,96	32 075,63	62 209,91		
Résultats de l'exercice		62 235,54		30 134,28		92 369,82
Résultats reportés		33 954,91		24 143,83		
TOTAUX CUMULES		96 190,45		54 278,11		150 468,56
Restes à réaliser			8 971,20			
RÉSULTATS DÉFINITIFS		96 190,45		45 306,91		141 497,36

Budget « Ile du Don » :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	DEFICIT	EXCEDENT
Opérations de l'exercice	443,53	0,00	0,00	213,66		
Résultats de l'exercice		-443,53		213,66		-229,87
Résultats reportés		6 359,61		40 477,52		
TOTAUX CUMULES		5 916,08		40 691,18		46 607,26
Restes à réaliser						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		5 916,08		40 691,18		46 607,26

Budget Lotissement « Le Grand Clos » :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	DEFICIT	EXCEDENT
Opérations de l'exercice	125 641,22	125 641,22	109 651,22	15 990,00		
Résultats de l'exercice	0,00		93661,22		93661,22	
Résultats reportés		186 199,08	235 667,08			
TOTAUX CUMULES		186 199,08	329 328,30		143 129,22	
Restes à réaliser						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		186 199,08	329 328,30		143 129,22	

2 - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Adoptés à l'unanimité.

V – AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET ILE DU DON ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE GRAND CLOS

1- Budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif 2022 qui vient d'être adopté,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que ce compte administratif présente les chiffres suivants :

Section	Résultat reporté de l'année 2021	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de 2022	Restes à réaliser 2022 (Dépenses - recettes)
<i>Fonctionnement</i>	461 140,79 €	411 140,79 €	321 736,29 €	371 736,29 €	
<i>Investissement</i>	406 716,02 €		- 47 478,75 €	359 237,27 €	104 032,67 €

CONFIRME l'affectation du résultat de Fonctionnement 2022 du budget principal de la commune comme suit au Budget Primitif 2023 :

⇒ 221 736,29 € en excédent de fonctionnement capitalisé (Article 1068)

⇒ 150 000,00 € en excédent de fonctionnement reporté (Article 002)

2- Budget Assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif 2022 qui vient d'être adopté,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que ce compte administratif présente les chiffres suivants :

Section	Résultat reporté de l'année 2021	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de 2022	Restes à réaliser 2022 (Dépenses - recettes)
<i>Fonctionnement</i>	63 954,91 €	30 000,00 €	62 235,54 €	96 190,45 €	
<i>Investissement</i>	24 143,83 €		30 134,28 €	54 278,11 €	8 971,20 €

CONFIRME l'affectation du résultat de Fonctionnement 2022 du budget assainissement comme suit au Budget Primitif 2023 :

⇒ 70 000,00 € en excédent de fonctionnement capitalisé (Article 1068)

⇒ 26 190,45 € en excédent de fonctionnement reporté (Article 002)

Adopté à l'unanimité.

3- Budget « Ile du Don »

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif 2022 qui vient d'être adopté,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que ce compte administratif présente les chiffres suivants :

Section	Résultat reporté de l'année 2021	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de 2022	Restes à réaliser 2022 (Dépenses - recettes)
<i>Fonctionnement</i>	6 359,61 €		- 443,53 €	5 916,08 €	
<i>Investissement</i>	40 477,52 €		213,66 €	40 691,18 €	

CONFIRME l'affectation du résultat de Fonctionnement 2022 du budget annexe « Ile du Don » comme suit au Budget Primitif 2023 :

⇒ 0 € en excédent de fonctionnement capitalisé (Article 1068)

⇒ 5 916,08 € en excédent de fonctionnement reporté (Article 002)

Adopté à l'unanimité.

4- Budget Lotissement « Le Grand Clos »

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif 2022 qui vient d'être adopté,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que ce compte administratif présente les chiffres suivants :

Section	Résultat reporté de l'année 2021	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de 2022	Restes à réaliser 2022 (Dépenses - recettes)
<i>Fonctionnement</i>	186 199,08 €		- €	186 199,08 €	
<i>Investissement</i>	- 235 667,08 €		- 93 661,22 €	- 329 328,30 €	

CONFIRME l'affectation du résultat de Fonctionnement 2022 du budget lotissement « Le Grand Clos » comme suit au Budget Primitif 2023 :

⇒ 0 € en excédent de fonctionnement capitalisé (Article 1068)

⇒ 186 199,08 € en excédent de fonctionnement reporté (Article 002)

Adopté à l'unanimité.

VI – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Figé de 2020 à 2022, le taux de la taxe d'habitation doit de nouveau être voté à compter de 2023.

Pour rappel, le Conseil Municipal voté les taux suivants pour 2022 :

↻ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	: 27,39 %
↻ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	: 39,40 %
↻ Taxe d'habitation (taux voté en 2019)	: 15,10 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexies et suivants,

Considérant les projets à venir sur la commune et la nécessité de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour les réaliser,

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 2 % des taux et vote les taux suivants pour 2023 :

↻ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	: 27,94 %
↻ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	: 40,19 %
↻ Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	: 15,40%

Adopté à l'unanimité.

VII – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET ILE DU DON ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE GRAND CLOS

Le Conseil Municipal valide les budgets primitifs 2023 qui s'équilibrent en dépenses et recettes à :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal Commune	1 958 138,87 €	1 022 222,88 €
Budget annexe Assainissement	96 367,48 €	163 511,59 €
Budget annexe Ile du Don	5 916,08 €	40 691,18 €
Budget annexe Lotissement	689 328,30 €	509 328,30 €

Adopté à l'unanimité.

VIII – TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE EN AGGLOMERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire expose que la commission voirie a réfléchi avec les services départementaux aux possibilités de limiter la vitesse dans le centre-bourg, en particulier autour de l'église pour sécuriser ce secteur.

Cette réflexion a abouti au projet de création d'une zone avec une vitesse limitée à 20 km/h pour une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs (piétons et véhicules notamment).

L'aménagement consiste à créer une « zone 20 » Grande Rue, Rue de Condé et Place de l'Eglise sur 310 ml avec la mise en place d'une signalisation verticale en entrées et sorties de zone et d'une signalisation horizontale avec sigles piétons et mise en place de zones pavées en remplacement des passages piétons.

Le coût global de ce projet est estimé à 10 132 € HT et pourrait être subventionné au titre du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve le programme défini, joint au dossier de demande de subvention, et prévoit sa réalisation sur l'année 2023 (étant précisé que les crédits nécessaires ont été votés au Budget Primitif 2023)
- Sollicite du Conseil Départemental une dotation au titre de la répartition du produit des amendes de police pour cette opération

Adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1. Décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal

Devis signés (> 1 000 €) :

Objet	Fournisseur	Montant TTC
Remplacement tampons EU	Sauvager TP	10 014 €

Autres décisions :

- Signature de la convention 2023 d'assistance technique à l'assainissement avec le Département

2. Point sur la régie « Photocopies »

Le Conseil Municipal souhaite avoir plus d'informations sur l'utilisation de la régie et sur les possibilités d'accéder à ce service à la supérette avant d'envisager de retravailler sur la grille tarifaire.

3. Salle du Bosquet

Un devis de 1 051 € TTC a été signé pour réparer les portes extérieures.

Une réflexion est en cours pour refaire intégralement la terrasse.

4. Site de l'Île du Don

Plusieurs porteurs de projets se sont manifestés en mairie. Un premier projet sera présenté prochainement aux élus.

5. Entretien Beaumont

M. le maire propose aux élus un RDV à 19h le 3 mai à l'étang afin de définir collectivement le chantier à mener pour entretenir les bosquets autour de l'étang.

6. Signalétiques salles municipales

Partant du constat que la salle « l'écolière » et la salle « du don » ne sont pas forcément faciles à trouver car il leur manque non seulement une signalisation dans le bourg mais également un affichage sur les bâtiments eux-mêmes, le conseil Municipal décide l'acquisition d'une signalétique adaptée pour pallier ce manque.

7. Zone artisanale du Bois Glain

Le Conseil Municipal avait émis il y a quelques mois un avis favorable à la vente d'une parcelle sur la zone du bois Glain à la CUMA. Compte-tenu du coût prévisionnel du projet, il est aujourd'hui abandonné par la CUMA ce qui libère cette parcelle en zone d'activité.

8. Elections sénatoriales

L'élection des grands électeurs devant se faire impérativement le vendredi 9 juin, le Conseil initialement prévu le jeudi 8 juin sera décalé au lendemain.

Levée de séance à 23 h 06

SIGNATURES

**Le Maire
Jean-Marc LALLOUÉ**

**La secrétaire de séance
Nelly RAIMBAUD**